



Procès-verbal - Bureau communautaire élargi aux maires du 11 mai 2023

Table des matières

1 ^e partie. Sujets soumis à délibérations par délégation du conseil communautaire.....	2
Commande publique (Présentation par Arnaud DUBOURG).....	2
1. Attribution du marché d'exploitation du parc aquatique Aquasud.....	2
Finances (Présentation par Eric JOUSSEAUME).....	3
1. Demande d'aides à l'achat des récupérateurs d'eau de pluie – ancien dispositif (annexe 2).....	3
2. Demande d'aides à l'achat des récupérateurs d'eau de pluie – nouveau dispositif (annexe 3).....	4
3. Passage à taux fixe sur contrats de prêts 2022 (Budget Principal & Budget annexe Assainissement).....	5
Habitat – Logement (Présentation par Yannick LE MOIGNE).....	5
1. Sollicitation du fonds d'intervention foncière et immobilière (FIFI).....	5
2. Attribution d'aides à la création de logements locatifs publics.....	6
3. Dispositif transitoire « Osez rénover » (annexe 4).....	9
Solidarités (Présentation par Nathalie CARROT-TANNEAU).....	9
1. Accès aux droits – Dispositifs d'aides, de soutien et de subventions pour la compétence MSAP dans le Pays Bigouden Sud (annexes 5 et 6).....	9
2. Insertion – Dispositifs d'aides, de soutien et de subventions pour la compétence insertion par l'activité économique dans le Pays Bigouden (annexes 7 à 10).....	10
3. Prévention – Dispositifs d'aides, de soutien et de subventions pour la prévention des violences intra familiales.....	11
Enfance Jeunesse (Présentation par Nathalie CARROT-TANNEAU).....	12
1. Jeunesse – Subvention 2023 à destination de l'ADPEP 29 pour la mise en place du Point Accueil Ecoute Jeunes en Pays Bigouden Sud (annexe 11).....	12
Développement économique (Présentation par Stéphane MOREL).....	12
1. Pass Commerce et Artisanat (annexe 12).....	12
2. Demandes de subventions 2023.....	13
Espaces naturels (Présentation par Jean-Claude DUPRE).....	17
1. Demande de subventions formulée par l'association « Les Amis de la baie d'Audierne » pour l'année 2023 (annexe 13).....	17
2. Demande de subventions formulée par l'association Bretagne Vivante pour le fonctionnement de la station de baguage de Trunvel pour les années 2022 et 2023.....	19
3. Projet de convention avec Bretagne vivante et la CCPBS pour la fourniture de données et d'analyses dans le cadre du projet RNR (annexe 14).....	22
4. Adoption du budget prévisionnel et du plan de financement dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 bigoudens – année 2023.....	23
Mobilités (Présentation par Jean-Claude DUPRE).....	24
1. Demande de subvention de l'association kernavélo.....	24



Procès-verbal - Bureau communautaire élargi aux maires du 11 mai 2023

Membres du bureau communautaire :

- Stéphane LE DOARE
- Éric JOUSSEAUME
- Jean-Louis BUANNIC
- Valérie DREAU (Départ à 19h35)
- Jean-Claude DUPRE
- Nathalie CARROT-TANNEAU
- Gwénola LE TROADEC (Départ à 18h00)
- Jean-Luc TANNEAU (Départ à 18h35)
- Ronan CREDOU (Arrivée à 17h45 et Départ à 21h10)
- Yannick LE MOIGNE (Arrivée à 17h45)
- Stéphane MOREL (Arrivée à 18h25)

Membres du bureau communautaire (Excusés) :

- Jean-Michel GAIGNE

Maires :

- Jean L'HELGOUARC'H
- Christian LOUSSOUARN
- Cyrille LE CLEAC'H
- Jean-Edern AUBREE (Arrivée à 17h45)
- Serge GUILLOUX (Arrivée à 18h00)

Maires excusés :

Administratifs :

- Jonathan GAUTHIER, Arnaud DUBOURG

1^e partie. Sujets soumis à délibérations par délégation du conseil communautaire

Le Président démarre la partie PV, relative aux délibérations et votes à 19h30 (Fin à 21h10)

Le procès-verbal du bureau communautaire du 23 mars 2023 est approuvé et Eric JOUSSEAUME est désigné secrétaire de séance.

Commande publique (Présentation par Arnaud DUBOURG)

1. Attribution du marché d'exploitation du parc aquatique Aquasud

Le marché public d'exploitation du parc aquatique Aquasud a été mis en ligne le 6 février 2023. La publicité a été diffusée au BOAMP et au journal officiel de l'Union Européenne. La date limite de remise des offres a été fixée au 10 avril 2023.

Le présent marché, rédigé par un assistant à maîtrise d'ouvrage, la société SAGE, a pour objet de confier au Titulaire l'exploitation des installations de génie climatique et de traitement d'eau de la piscine de Pont l'Abbé. Il prendra effet à date de notification pour une durée de 3 ans et 6 mois. Le marché sera renouvelable une fois pour une durée d'un an. Le marché se terminera au plus tard le 31 décembre 2027.

Il comprend une variante imposée qui correspond à la mise en place d'une chaufferie bois ainsi que trois tranches optionnelles (TO) :

Bureau communautaire 11/05/2023



Procès-verbal - Bureau communautaire élargi aux maires du 11 mai 2023

- TO1 : Fourniture du combustible gaz sur la chaufferie.
- TO2 : Fourniture d'électricité sur le site.
- TO3 : Nettoyage une fois par jour de l'ensemble des plages de la piscine.

A la date limite de remise des offres, seule la société ENGIE SOLUTIONS a déposé une offre de base, une variante imposée et une variante libre.

Candidat	Estimation	Offre de base	Variante imposée	Variante libre
ENGIE SOLUTIONS	2 682 000,00	1 552 453,71	2 110 163,88	2 025 667,28

La société SAGE a procédé à l'analyse des offres qu'elle a présentée lors de la réunion de la commission d'appel d'offres du 2 mai 2023. La CAO s'est prononcée à cette occasion en faveur de la variante libre qui comprend l'installation d'une chaudière bois avec le non-renouvellement de la chaudière gaz sur la durée du marché.

Par délibération, les élus du bureau communautaire :

- **Autorisent le président à signer le marché public avec la société ENGIE SOLUTIONS.**

Départ de Valérie DREAU à 19h35

Finances (Présentation par Eric JOUSSEAUME)

1. Demande d'aides à l'achat des récupérateurs d'eau de pluie – ancien dispositif (annexe 2)

Le dispositif des aides à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie a été mis en place par la délibération N° B-2012-01-26-06 du 26 janvier 2012. Cette aide d'un montant maximum de 30 € est attribuée par foyer pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie pour le jardinage. Le volume du récupérateur ne doit pas excéder 1 m³ (1 000 litres). Il est demandé un justificatif de domicile sur l'une des communes de la CCPBS.

Depuis le 26 janvier 2023, date du dernier bureau communautaire ayant délibéré sur ce type d'aides, 72 demandes de soutien à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie ont été reçues.

Le conseil communautaire du 9 mars 2023 a acté de nouvelles modalités ; le nouveau dispositif s'applique pour les factures acquittées à compter du rendu exécutoire de la délibération N° C-2023-03-09-32 soit à partir du 22 mars 2023.

Sur les 72 demandes à traiter, 45 dossiers concernent l'ancien dispositif et 27 bénéficient des nouvelles modalités adoptées à l'occasion du conseil communautaire du 9 mars 2023.

Les demandes d'aides concernant les dossiers 2023 reçus jusqu'au 21 mars 2023 sont annexées au présent rapport (45 demandes pour un montant total de 1338,75 €)

Bureau communautaire 11/05/2023



Procès-verbal - Bureau communautaire élargi aux maires du 11 mai 2023

Par délibération, les élus du bureau communautaire :

- Accordent une aide de 30 euros à chacun des bénéficiaires énumérés dans le tableau annexé au présent rapport (annexe 2).
- 2. Demande d'aides à l'achat des récupérateurs d'eau de pluie – nouveau dispositif (annexe 3)

Le dispositif des aides à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie a été mis en place par la délibération N° B-2012-01-26-06 du 26 janvier 2012. Il convient ce jour d'abroger cette délibération. Cette aide d'un montant maximum de 30€ était attribuée par foyer pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie pour le jardinage. Le volume du récupérateur ne devait pas excéder 1m³ (1 000 litres).

Par délibération N° C-2023-03-09-32 du conseil communautaire du 9 mars 2023, le dispositif mis en place depuis 2012 a évolué en raison des épisodes de sécheresse et de tension sur la ressource en eau. La communauté de communes du Pays bigouden sud accorde depuis la date du 22 mars 2023* une aide à hauteur de 50 % de la dépense réalisée pour l'achat d'un récupérateur avec un plafonnement de la prise en charge à 100 €. Par ailleurs, les équipements ne sont plus limités à des cuves d'une capacité d'1m³ et le nombre de soutien est limité selon les crédits inscrits à l'article 658 du budget annexe de l'eau (soit 20 000€ votés lors de budget primitif 2023). Il est demandé un justificatif de domicile sur l'une des communes de la CCPBS.

Les conditions suivantes sont applicables :

- Le dispositif est limité à un récupérateur d'eau par foyer localisé sur le territoire de l'EPCI (une seule résidence qu'elle soit principale ou secondaire peut être éligible sur le territoire)
- Un foyer ayant bénéficié des précédentes dispositions n'est pas éligible à un second soutien financier,
- Le dispositif s'adresse aux particuliers,
- *Le dispositif s'applique pour les factures acquittées à compter du rendu exécutoire de la délibération N° C-2023-03-09-32 soit à partir du 22 mars 2023.

Les 27 demandes d'aides reçues depuis cette date sont annexées au présent rapport (27 demandes pour un montant total de 2 044,48 €).

Par délibération, les élus du bureau communautaire :

- Abrogent la délibération du bureau communautaire n° B-2012-01-26-06 du 26 janvier 2012 correspondant à l'ancien dispositif,
- Accordent une aide à hauteur de 50 % de la dépense réalisée pour l'achat d'un récupérateur d'eau avec un plafonnement de cette prise en charge à 100 € à chacun des bénéficiaires énumérés dans le tableau annexé au présent rapport (annexe 3).

Bureau communautaire 11/05/2023



Procès-verbal - Bureau communautaire élargi aux maires du 11 mai 2023

3. Passage à taux fixe sur contrats de prêts 2022 (Budget Principal & Budget annexe Assainissement)

En juin 2022, dans un contexte de difficulté d'accès aux prêts pour les collectivités territoriales, la CCPBS a souscrit deux emprunts à taux variables. Le premier sur le budget principal à hauteur de 2 000 000 € avec un taux variable Euribor 3 mois (flooré à 0,00%) + 0,41% sur une durée de 20 ans. Le second sur le budget annexe Assainissement à hauteur de 5 000 000 € avec un taux variable Euribor 3 mois (flooré à 0,00%) + 0,40% sur une durée de 25 ans.

Ces contrats de prêts signés avec la Banque Postale ont été cédés à la Caisse Française du Financement Local. Par ailleurs, ceux-ci prévoyaient une option de passage à taux fixe.

La CCPBS a sollicité la Caisse Française du Financement Local pour passer à taux fixe sur ces deux contrats conclus en 2022. La collectivité a reçu, le jeudi 20 avril, les estimations suivantes pour un passage à taux fixe au 1^{er} août 2023 :

- Budget Principal – Emprunt sur un capital initial de 2 000 000 € : taux fixe de 3,80% sur les 76 échéances restantes soit jusqu'au 01/08/2042 ; capital restant dû de 1 900 000 €
- Budget Principal – Emprunt sur un capital initial de 5 000 000 € : taux fixe de 3,79% sur les 96 échéances restantes soit jusqu'au 01/08/2047 ; capital restant dû de 4 800 000 €

La CCPBS recevra, une proposition définitive le mardi 9 mai afin que celle-ci soit toujours valable au moment de la délibération du bureau. Les caractéristiques des offres seront communiquées aux membres du bureau dans les meilleurs délais en amont de la séance du 11 mai.

Pour ces 2 emprunts et sous les conseils de Finance Active, les élus du bureau communautaire décident de rester à taux variable et de faire une nouvelle simulation après l'été.

Habitat – Logement (Présentation par Yannick LE MOIGNE)

1. Sollicitation du fonds d'intervention foncière et immobilière (FIFI)

Par délibération du 26 mars 2015, le conseil communautaire a approuvé le règlement d'attribution du Fonds d'Intervention Foncière et Immobilière de manière à accompagner les communes dans leurs stratégies de maîtrise foncière pour favoriser la production de logements abordables dans le cadre d'opérations d'aménagement communales (lotissement, ZAC, acquisition-amélioration) comprises en priorité dans l'enveloppe urbaine. Le suivi de l'action et l'attribution des aides ont été délégués au bureau communautaire.

- Commune de Loctudy, opération de Briemen

La commune de Loctudy a sollicité la CCPBS pour bénéficier du Fonds d'Intervention Foncière et Immobilière pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AB n°88, d'une superficie totale de 8 680 m², sise rue du Général de Gaulle et inscrite en zone 1AUh au PLU.

Cette acquisition doit permettre à la commune de porter un lotissement communal, intitulé « Briemen ». La commune, par délibération de son Conseil municipal du 23 juin 2022, s'est engagée à produire des logements « abordables » sur cette opération. Elle travaille actuellement à la composition de ce lotissement qui devrait contenir 10 à 12 lots libres (le nombre de « lots abordables » reste à définir) et un macro-lot pour la production de 4 à 6 logements locatifs publics ou PSLA.

Bureau communautaire 11/05/2023



Procès-verbal - Bureau communautaire élargi aux maires du 11 mai 2023

Le nombre de logements « abordables » sera donc nécessairement supérieur au 20 % total de logement, critère inscrit dans le règlement du FIFI pour obtenir la subvention.

Le conseil municipal du 23 juin 2022 a décidé d'acquérir ce bien pour un prix de 194 015 €, soit environ 22 € le m².

Au vu des pièces nécessaires à l'instruction du dossier transmises aux services communautaires, il est proposé de donner un accord pour une subvention de 50% du montant d'acquisition, plafonnée à 37 500 € pour cette opération.

- **Commune de Tréguennec, opération de Kerguiffinec**

La commune de Tréguennec a sollicité la CCPBS pour bénéficier du Fonds d'Intervention Foncière et Immobilière pour l'acquisition de la parcelle cadastrée ZC 293, d'une superficie totale de 3 430 m², au lieu-dit Kerguiffinec en continuité du bourg et inscrite en zone 1AUh2 au PLU.

Cette acquisition doit permettre à la commune de porter un lotissement communal d'un minimum de 4 logements individuels à court terme comportant à minima 20 % de logements abordables. Cette zone correspond à la volonté décrite dans le PADD du PLU de proposer des zones d'habitat proches des services de proximité existants (école, mairie, aire de jeux, etc.) afin de conforter, d'animer la vie locale, densifier le bourg et lui donner plus d'épaisseur.

Le conseil municipal du 11 avril 2022 a décidé d'acquérir ce bien pour un prix de 61 740 €, soit 18 € le m².

Au vu des pièces nécessaires à l'instruction du dossier transmises aux services communautaires, il est proposé de donner un accord pour une subvention de 50% du montant d'acquisition, soit 30 870 € pour cette opération.

Par délibération, les élus du bureau communautaire :

- Approuvent l'attribution d'une aide de 37 500 € à la commune de Loctudy pour l'acquisition de la parcelle AB n°88, sise rue du Général de Gaulle dans le bourg de Loctudy,
- Approuvent l'attribution d'une aide de 30 870 € à la commune de Tréguennec pour l'acquisition de la parcelle ZC n°293, sise au lieu-dit Kerguiffinec en continuité du bourg.

2. Attribution d'aides à la création de logements locatifs publics

Par délibération du 28 janvier 2016, le conseil communautaire a approuvé le règlement d'attribution des aides à la production de logements locatifs publics de manière à favoriser la production de logements locatifs publics satisfaisant les besoins des ménages aux revenus les plus modestes (PLAI). Le suivi de l'action et l'attribution des aides ont été délégués au Bureau communautaire.

- **Commune de Combrit, opération « Ty Scoul » de l'OPAC de Quimper Cornouaille**

Le bailleur social « OPAC de Quimper Cornouaille » a sollicité la CCPBS pour bénéficier de la subvention communautaire afin de financer une opération de 2 logements destinés à la location sociale de type PLUS et PLAI-O.

Cette opération, dénommée « Ty Scoul » est sise entre le lotissement du même nom au nord et l'opération « Boneze » située à l'est, sur la commune de Combrit.

Bureau communautaire 11/05/2023

Procès-verbal - Bureau communautaire élargi aux maires du 11 mai 2023

Les caractéristiques principales de l'opération sont les suivantes :

- Construction de deux maisons individuelles mitoyennes ;
- Densité de logements : 33 logts/ha ;
- Taille des logements : 2 T4 (79 et 85 m²) ;
- Type de financement des logements : 1 PLUS (loyer mensuel de 5,60 €/m²) et 1 PLAI-O (loyer mensuel de 4,79 €/m²) ;
- Programmation : 2022
- Permis de construire accordé le 28 octobre 2021

Le plan de financement de l'opération s'élève à 397 296 € TTC :

Subventions (Etat-CD29)*	6 397 €	1,6 %
Prêts	350 898 €	88,3 %
Fonds propres	40 001 €	10,1 %

* Hors aides CCPBS

Conformément au règlement d'attribution des aides de la CCPBS, la demande de subvention concerne les logements PLAI-O, dans la limite de 5 logements maximum financés à hauteur de 5 000 € par logement, soit une subvention de 5 000 € pour cette opération.

Au vu des pièces nécessaires à l'instruction du dossier transmises aux services communautaires, il est proposé de donner un accord à la demande de financement de l'OPAC de Quimper Cornouaille.

- **Commune de Plobannalec-Lesconil, opération « route de Pont-l'Abbé » de l'OPAC de Quimper Cornouaille**

Le bailleur social « OPAC de Quimper Cornouaille » a sollicité la CCPBS pour bénéficier de la subvention communautaire afin de financer une opération de 16 logements destinés à la location sociale de type PLUS et PLAI-O.

Cette opération est sise route de Pont-l'Abbé sur la commune de Plobannalec-Lesconil. Elle comprend également la construction d'une maison médicale et d'un local pour le SSIAD au rez-de-chaussée du bâtiment qui comprend les logements.

Les caractéristiques principales de l'opération sont les suivantes :

- Construction d'une maison médicale, d'un local pour le SSIAD et de 16 logements locatifs semi-collectifs ;
- Densité de logements : 41 logts/ha ;
- Taille des logements : 3 T2 (≈45 m²) ; 11 T3 (52 à 77 m²) ; 2 T4 (80 à 82 m²) ;
- Type de financement des logements : 8 PLUS (loyer mensuel de 5,77 €/m²) ; 8 PLAI-O (loyer mensuel de 5,27 €/m²) ;
- Programmation : 2022
- Permis de construire accordé le 12 mai 2022

Le plan de financement de l'opération s'élève à 3 940 339 € TTC :

Subventions (Etat-CD29)*	51 176 €	1,3 %
Prêts	2 066 271 €	52,4 %
Fonds propres	1 822 892 €	46,3 %

* Hors aides CCPBS

Procès-verbal - Bureau communautaire élargi aux maires du 11 mai 2023

Conformément au règlement d'attribution des aides de la CCPBS, la demande de subvention concerne les logements PLAI-O, dans la limite de 5 logements maximum financés à hauteur de 5 000 € par logement, soit une subvention de 25 000 € pour cette opération.

Au vu des pièces nécessaires à l'instruction du dossier transmises aux services communautaires, il est proposé de donner un accord à la demande de financement de l'OPAC de Quimper Cornouaille.

- **Commune de Tréméoc, opération «lotissement de Kersourou» de l'OPAC de Quimper Cornouaille**

Le bailleur social «OPAC de Quimper Cornouaille» a sollicité la CCPBS pour bénéficier de la subvention communautaire afin de financer une opération de 2 logements destinés à la location sociale de type PLUS et PLAI-O.

Cette opération est sise route de Pont-l'Abbé dans la commune de Tréméoc. Il s'agit d'un macro-lot dans l'opération de lotissement de Kersourou composé d'une trentaine de lots libres.

Les caractéristiques principales de l'opération sont les suivantes :

- Construction de deux maisons individuelles mitoyennes par le garage ;
- Densité de logements : 21 logts/ha ;
- Taille des logements : 1 T4 (86 m²) ; 1 T5 (101 m²) ;
- Type de financement des logements : 1 PLUS (loyer mensuel de 5,70 €/m²) ; 1 PLAI-O (loyer mensuel de 4,79 €/m²) ;
- Programmation : 2022 ;
- Permis de construire accordé le 17 novembre 2022.

Le plan de financement de l'opération s'élève à 420 250 € TTC

Subventions (Etat-CD29)*	6 397 €	1,5 %
Prêts	373 851 €	89 %
Fonds propres	40 010 €	9,5 %

* Hors aides CCPBS

Conformément au règlement d'attribution des aides de la CCPBS, la demande de subvention concerne les logements PLAI-O, dans la limite de 5 logements maximum financés à hauteur de 5 000 € par logement, soit une subvention de 5 000 € pour cette opération.

Au vu des pièces nécessaires à l'instruction du dossier transmises aux services communautaires, il est proposé de donner un accord à la demande de financement de l'OPAC de Quimper Cornouaille.

Par délibération, les élus du bureau communautaire :

- Approuvent l'attribution d'une aide de 5 000 € au bailleur social «OPAC de Quimper Cornouaille» pour la production de 2 logements locatifs publics situés à Ty Scoul sur la commune de Combrit,
- Approuvent l'attribution d'une aide de 25 000 € au bailleur social «OPAC de Quimper Cornouaille» pour la production de 16 logements locatifs publics situés route de Pont-l'Abbé sur la commune de Plobannalec-Lesconil,
- Approuvent l'attribution d'une aide de 5 000 € au bailleur social «OPAC de Quimper Cornouaille» pour la production de 2 logements locatifs publics situés route de Pont-l'Abbé sur la commune de Tréméoc (lotissement de Kersourou).

Bureau communautaire 11/05/2023



Procès-verbal - Bureau communautaire élargi aux maires du 11 mai 2023

3. Dispositif transitoire « Osez rénover » (annexe 4)

Par délibération du 10 juin 2021, le conseil Communautaire a approuvé un dispositif transitoire depuis la fin de l'OPAH le 18 juillet 2021, jusqu'à la mise en place d'une nouvelle opération en 2022.

Ce dispositif se traduit par la prise en charge financière du reste à charge de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) des propriétaires dans le cadre des aides de l'ANAH et de MaPrimeRénov'.

Cette AMO est assurée par un opérateur-conseil (Citémétrie, SOLIHA, etc.) chargé d'accompagner techniquement et administrativement les ménages dans le montage des dossiers ANAH et MaPrimeRénov'.

Le tableau joint en annexe indique le montant de cette prestation d'AMO (1), la partie prise en charge par l'ANAH (2) et le « reste à charge » de la CCPBS (3).

Aussi, au vu des justificatifs reçus par les opérateurs Citémétrie et SOLIHA, il est proposé au bureau communautaire d'accorder une aide auprès de 20 propriétaires référencés dans le tableau joint en annexe, pour montant total de 6 635,00 € d'aides communautaires : 4 dossiers au titre de travaux d'adaptation, 13 au titre de travaux d'économie d'énergie dont 7 « MaPrimeRénov' », et 3 au titre de travaux « mixte » couplant adaptation et économies d'énergie.

Par délibération, les élus du bureau communautaire :

- Attribuent les aides comme proposé dans l'annexe jointe.

Solidarités (Présentation par Nathalie CARROT-TANNEAU)

1. Accès aux droits – Dispositifs d'aides, de soutien et de subventions pour la compétence MSAP dans le Pays Bigouden Sud (annexes 5 et 6)

Des associations œuvrent sur le territoire communautaire pour les activités d'accès aux services publics et d'accès aux droits ;

Des conventions sont conclues et renouvelées annuellement entre la CCPBS et les associations œuvrant sur le territoire communautaire pour l'accès aux droits et aux services publics.

Ces conventions répondent aux attentes politiques et stratégiques de la communauté de communes du Pays Bigouden Sud en matière d'accès aux services publics et aux droits.

Au titre de sa compétence création et gestion de maison de services au public, la communauté de communes du Pays bigouden sud œuvre au développement des dispositifs permettant un accès aux services publics en proximité.

Dans ce cadre, il est proposé aux élus communautaires d'apporter, au titre de l'année 2023, les soutiens suivants aux associations conventionnées pour le déploiement des services :

Procès-verbal - Bureau communautaire élargi aux maires du 11 mai 2023

Associations	Service soutenu	Montant de la subvention 2023
PIMMS Médiation Quimper Cornouaille	Maison France Services itinérante	40 000 €
Agora Justice	Accès aux droits en matière de justice Prévention pénale Accompagnement des élus et techniciens	6 000 €

Par délibération, les élus du bureau communautaire :

- Attribuent les subventions 2023 aux associations ci-dessus œuvrant sur le territoire communautaire,
- Valident les termes des conventions d'objectifs et de moyens et avenant annexés à la présente délibération,
- Autorisent Monsieur le Président à les signer.

2. Insertion – Dispositifs d'aides, de soutien et de subventions pour la compétence insertion par l'activité économique dans le Pays Bigouden (annexes 7 à 10)

Des associations « insertion » œuvrent sur le territoire communautaire pour les activités de retour vers l'emploi via des dispositifs d'insertion par l'activité économique ;

Des conventions sont conclues et prolongées annuellement entre la CCPBS et les associations dédiées à « l'insertion », œuvrant sur le territoire communautaire, pour l'accès à l'emploi des publics fragiles en étant le plus éloignés.

Ces conventions répondent aux attentes politiques et stratégiques de la communauté de communes du Pays Bigouden Sud en matière de développement économique et d'accès à l'emploi par l'insertion.

Au titre de sa compétence développement économique et accès à l'emploi par l'insertion, la communauté de communes du Pays Bigouden Sud œuvre au développement des services d'insertion permettant le retour à l'emploi des publics fragiles nécessitant un accompagnement de proximité.

Cet accompagnement est multidimensionnel et s'applique à plusieurs thématiques : mobilité, logement, accompagnement social, remobilisation, etc.

Dans ce cadre, il est proposé aux élus communautaires d'apporter, au titre de l'année 2023, les soutiens suivants aux associations conventionnées pour le déploiement des services d'insertion :

Associations	Service soutenu	Montant de la subvention 2023
Mission Locale du Pays de Cornouaille	Insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 26 ans	42 028 €
Mobil'Emploi Pays de Cornouaille	Service d'aide à la mobilité pour l'insertion professionnelle des personnes précaires	5 000 €
Actife Quimper Cornouaille	Accompagnement des publics exclus du marché de l'emploi et bénéficiaires du RSA	5 972 €
Foyer de Jeunes Travailleurs Massé-Trévidy	Animation du foyer de jeunes travailleurs de Pont-l'Abbé proposant 6 logements	1 050 €

Procès-verbal - Bureau communautaire élargi aux maires du 11 mai 2023

Associations	Service soutenu	Montant de la subvention 2023
Paniers de la Mer	Diversification d'activité du chantier d'insertion par la mise en place d'un circuit de nettoyage des écailles de poisson pour revalorisation. Travail partenarial avec l'entreprise Scale Vision, créatrice de matériaux conçus à partir d'écailles de poisson.	8 000 €

Par délibération, les élus du bureau communautaire :

- Attribuent les subventions 2023 aux associations « d'Insertion » œuvrant sur le territoire communautaire conformément au tableau ci-dessus,
- Valident les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens annexés à la présente délibération,
- Autorisent Monsieur le président à les signer.

3. Prévention – Dispositifs d'aides, de soutien et de subventions pour la prévention des violences intra familiales

Des associations œuvrent sur le territoire communautaire pour les activités de prévention des violences et l'accompagnement des victimes ;

Les modalités partenariales définies avec ces associations permettent de soutenir les attentes politiques et stratégiques de la communauté de communes du Pays bigouden sud en matière de prévention des violences intrafamiliales et d'accès aux droits des victimes.

Au titre de ses compétences action sociale d'intérêt communautaire ainsi que la création et gestion de maison de services au public, la communauté de communes du Pays Bigouden Sud œuvre au développement des dispositifs permettant la prévention des violences et l'accompagnement des victimes.

Dans ce cadre, il est proposé aux élus communautaires d'apporter, au titre de l'année 2023, les soutiens suivants aux associations territoriales pour le déploiement des services :

Associations	Service soutenu	Montant de la subvention 2023
AAVVIF	Accompagnement des victimes de violences intrafamiliales	1 000 €
Contre Vents & Marées	L'accueil et l'accompagnement des victimes de violences et /ou en questionnement sur la sexualité, le genre, la contraception et l'IVG.	2 000 €

Par délibération, les élus du bureau communautaire :

- Attribuent les subventions 2023 aux associations citées ci-dessus œuvrant sur le territoire communautaire en matière de prévention des violences intrafamiliales.



Procès-verbal - Bureau communautaire élargi aux maires du 11 mai 2023

Enfance Jeunesse (Présentation par Nathalie CARROT-TANNEAU)

1. Jeunesse – Subvention 2023 à destination de l'ADPEP 29 pour la mise en place du Point Accueil Ecoute Jeunes en Pays Bigouden Sud (annexe 11)

L'association ADPEP 29 œuvre sur le territoire communautaire pour le déploiement d'un Point d'Accueil et d'Ecoute des Jeunes (PAEJ).

Une convention est conclue et renouvelée annuellement entre la CCPBS et l'association ADPEP29.

Cette convention répond aux attentes politiques et stratégiques de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud en matière de coordination Jeunesse.

Depuis sa prise de compétence « Coordination Jeunesse » au 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes du Pays bigouden sud œuvre au développement des services à destination des jeunes usagers en matière d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'orientation,

Dans ce cadre et conformément à la convention signée en octobre 2020, il est proposé aux élus communautaires d'apporter, au titre de l'année 2023, un soutien financier de 6 000 € à l'ADPEP 29 pour le fonctionnement annuel du Point Accueil Ecoute Jeunes en Pays Bigouden Sud, à raison de 0.1 ETP.

Par délibération, les élus du bureau communautaire :

- Valident le montant de 6 000 €, au titre de la subvention 2023 attribuée à l'ADPEP 29 œuvrant sur le territoire communautaire pour la mise en place du Point Accueil Ecoute Jeunes,
- Valident l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens annexé à la présente délibération,
- Autorisent Monsieur le président à le signer.

Développement économique (Présentation par Stéphane MOREL)

1. Pass Commerce et Artisanat (annexe 12)

Le conseil communautaire a mis en place le dispositif « Pass Commerce et Artisanat », qui vise à soutenir les projets de création, reprise, développement ou modernisation des entreprises artisanales et commerciales du territoire.

L'aide porte sur 30% des dépenses éligibles (50 % pour les investissements liés au numérique et à la digitalisation), plafonnées à 25 000 € HT, soit une aide maximale de 7 500 € HT.

Ce dossier est complet et pourra faire l'objet d'un versement suite à la prise de décision, dès réception de l'ensemble des factures acquittées.

- Demande de la SARL STRATAGEME - PENMARCH

L'entreprise Stratagème est spécialisée dans la réparation et la construction de bateaux en polyester ; de l'hivernage sera également proposé à court terme.

La demande de Madame A et Monsieur B concerne des travaux d'adaptation du local loué à leur activité et l'acquisition de matériels professionnels ainsi que la réalisation d'outils de communication.

Le montant total des dépenses est de 36 808,32 € HT.

Le PCA est sollicité à hauteur de 30 %, basé sur le plafond des dépenses éligibles (25 000 € HT), soit une aide de 7 500 €.

Bureau communautaire 11/05/2023



Procès-verbal - Bureau communautaire élargi aux maires du 11 mai 2023

La Région interviendra en cofinancement à hauteur de 30 %.

La CMA a rendu un avis favorable le 20 avril 2023.

Par délibération, les élus du bureau communautaire :

- Accordent une subvention de 7 500 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » à la SARL STRATAGEME représentée par Madame A et Monsieur B.

2. Demandes de subventions 2023

Les demandes de subvention suivantes ont été présentées lors de la commission 3 « Développement Economique » qui s'est tenue le 21 mars 2023 :

Structure	Montant sollicité
Cluster Algues	4 000 €
Technopôle Quimper Cornouaille	8 900 €
Entreprendre au féminin Bretagne	2 500 €
Initiative Cornouaille	11 000 €
CAE Chrysalide	3 000 €
Solidarités Paysans de Bretagne	500 €
Res'agri Cornouaille	600 €
TOTAL 2023	30 500 €

Cluster Algues Bretagne

Depuis près de deux ans, un travail de structuration à l'échelle régionale a été amorcé afin de consulter et fédérer les acteurs publics et privés (notamment la Région et les EPCI sous l'angle de leur compétence développement économique) autour de la création d'une association « Cluster Algues Bretagne ». L'association récemment constituée a pour objectif d'accélérer la structuration et le développement de la filière algues.

Sur notre territoire, ce sont 112 emplois liés à la filières algues qui ont été recensés en 2021.

Pour mener ses actions, elle sollicite, pour l'année 2023, une subvention de 4 000 € (grille de cotisation basée sur le nombre d'emplois).

La commission économie, réunie le 21 mars 2023, a émis un avis favorable.

Aussi, l'EPCI devra désigner lors du prochain conseil communautaire, un élu titulaire et un élu représentant afin de siéger au conseil d'administration de l'association.

Par délibération, les élus du bureau communautaire :

- Adhèrent à l'association « CLUSTER ALGUES BRETAGNE »,
- Attribuent une subvention de 4 000 € à l'association.

Technopole Quimper-Cornouaille

La Technopole Quimper Cornouaille est une association qui intervient sur le développement économique du territoire par l'innovation des entreprises. Elle porte trois missions principales :

Bureau communautaire 11/05/2023



Procès-verbal - Bureau communautaire élargi aux maires du 11 mai 2023

- L'accompagnement à la création d'entreprises innovantes ou technologiques ;
- L'accompagnement au développement des entreprises innovantes ;
- L'animation économique des filières prioritaires du territoire (petits-déjeuners débats, salons, forums, clubs thématiques...).

La Technopole Quimper Cornouaille assure également une présence dans de nombreux réseaux dédiés à l'innovation, aux plans régional, national et international, en tant que membre de la fédération des 7 Technopoles Bretagne.

La Technopole Quimper Cornouaille concentre ses actions sur les filières économiques prioritaires du territoire (activités maritimes et agroalimentaires). Elle est impliquée dans les pôles de compétitivité Mer Bretagne Atlantique et Valorial, pour qui elle est le point d'entrée, développant ainsi une expertise dans les domaines d'innovation liés au maritime et au bien-manger pour tous. Le volet numérique trouvant des applications dans tous les secteurs d'activité, elle est également impliquée dans le label French Tech +, qui vise à favoriser le développement des starts up, participer à la mutation de l'économie, faire émerger et attirer les talents et animer l'écosystème du numérique, à travers la Cantine Numérique.

Elle a une expertise dans l'ingénierie de projets à dimension européenne (veille et montage de projets et de coopérations), et permet d'aider à la création de partenariats pour les acteurs économiques locaux dans le cadre des appels à projets Horizon Europe (2021-2027).

Parmi les entreprises du territoire suivies par la Technopole, on peut citer : AquaB - Marinoe, Les Moules de Cornouaille, Plastimer, Alglesko, Marguerite&Cie, Maint and Sea, Techsealab.

Pour mener ses actions, elle sollicite, pour l'année 2023, une subvention de 8 900 € (montant identique depuis 2018).

La commission économie, réunie le 21 mars 2023, a émis un avis favorable.

Par délibération, les élus du bureau communautaire :

- **Attribuent une subvention de 8 900 € à TECHNOPOLE QUIMPER CORNOUAILLE.**

Entreprendre au Féminin Bretagne

L'association « Entreprendre au Féminin Bretagne » est un réseau économique et un organisme de formation, qui lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes en favorisant la création d'entreprise par les femmes, à tous les stades du parcours (idée/création/développement). Elle accompagne et sécurise les parcours professionnels et entrepreneuriaux des femmes sur le territoire breton depuis 2008 et joue donc également un rôle d'animation et de réseautage sur le territoire. Selon les résultats d'une enquête, 64% des femmes accompagnées par l'association ont concrétisé leur projet de création d'entreprise.

La CCPBS est partenaire de l'association depuis 2017. Ce partenariat s'est concrétisé par l'accueil de femmes en entretiens de positionnement pour les accompagner dans leur projet de création d'entreprise, l'organisation d'événements sur le territoire pour rompre l'isolement et favoriser la mise en réseau (café off, ateliers thématiques : comptabilité/gestion, visibilité sur Instagram).

En 2022, l'association comptait 20 adhérentes du Pays bigouden sud, et a réalisé 7 entretiens de positionnement. Elle a organisé 5 événements (rencontre réseau, atelier, afterwork...). Elle a poursuivi et renforcé de nouvelles formes d'accompagnement par le numérique et a mené un travail de certification de ses formations.

Bureau communautaire 11/05/2023



Procès-verbal - Bureau communautaire élargi aux maires du 11 mai 2023

Pour 2023, l'association propose de poursuivre, et de renforcer le partenariat :

- Aller à la rencontre des femmes, à tous stades de leur idée/projet/entreprise, dans le but de les aider à transformer leur idée en projet et leur projet en entreprise pérenne et économiquement viable ;
- Initier des rencontres sur le territoire pour permettre aux cheffes d'entreprises et porteuses de projet de sortir de l'isolement, d'échanger et de développer leur réseau économique (ateliers, webinaires, café off, petit déjeuner business...);
- Poursuivre et développer l'offre de formation à distance pour permettre l'accès aux formations à un plus grand nombre.

La subvention demandée pour l'année 2023 est de 2 500 € (montant forfaitaire pour les EPCI).

La commission économie, réunie le 21 mars 2023, a émis un avis favorable.

Par délibération, les élus du bureau communautaire :

- **Attribuent une subvention de 2 500 € à l'association « ENTREPRENDRE AU FEMININ ».**

Initiative Cornouaille

Depuis plus de 20 ans, l'association Initiative Cornouaille apporte son soutien aux porteurs de projets (création et reprise) sur le territoire du Sud Finistère, en accordant des prêts d'honneur (prêts à taux zéro de 3 000 à 15 000 euros, et en proposant un accompagnement sous forme de suivi technique durant les premières années d'activité et/ou de parrainage avec un chef d'entreprise expérimenté.

La subvention sollicitée a deux destinations :

- L'abondement au fonds de prêt de l'association ;
- La contribution aux frais de fonctionnement.

Au cours des quatre dernières années, Initiative Cornouaille a accompagné 44 projets de création et reprise d'entreprise sur le Pays Bigouden Sud dont 4 projets de création sur l'année 2022. La totalité des prêts d'honneur s'élève à 42 500 euros, soit en moyenne 10 625 euros/entreprise. Ces 4 entreprises contribuent à la création de 8.5 emplois.

Pour cette année, Initiative Cornouaille souhaite renforcer sa communication dans les médias pour valoriser les actions portées, ainsi que l'implication des collectivités contributrices.

Pour 2023, l'association sollicite une aide de 0.30 € par habitant soit un montant total de 11 000€.

La commission économie, réunie le 21 mars 2023, a émis un avis favorable.

Par délibération, les élus du bureau communautaire :

- **Attribuent une subvention de 11 000 € à l'association « INITIATIVE CORNOUAILLE ».**

Coopérative d'Activités et d'Emploi – Chrysalide

Chrysalide est une coopérative d'activités et d'emploi créée en 2002 à l'échelle du Finistère. Elle accompagne et héberge sur le plan juridique, fiscal, social et comptable, des entrepreneurs qui souhaitent développer une activité économique. Elle propose un accompagnement individuel et collectif au développement des projets, avec un statut d'entrepreneur-salarié. C'est une alternative à l'entrepreneuriat individuel.

Bureau communautaire 11/05/2023



Procès-verbal - Bureau communautaire élargi aux maires du 11 mai 2023

Chrysalide accueille des entrepreneurs de métiers très divers, des prestations de services aux particuliers et aux entreprises ou des activités de production et de négoce (Chrysalide), aux activités de services à la personne (Coop domi ouest), aux métiers relevant du champ des arts plastiques et graphiques, du design, de l'audiovisuel, de l'édition, du spectacle vivant (Artenréel), et des métiers du bâtiment (Penn ar Bat).

En 2022, Chrysalide a accompagné 11 personnes du Pays Bigouden Sud dans leur projet entrepreneurial. Parmi elles, 7 personnes ont créé leur entreprise après une période test et d'accompagnement dans la CAE. Un entrepreneur est devenu associé en 2022, marquant son souhait de pérenniser son activité sous le statut d'entrepreneur salarié.

Pour 2023, les actions suivantes sont programmées :

- Actions de sensibilisation et d'information : à distance une fois par mois, et en présentiel en lien avec le service économie ;
- Accueil des porteurs de projet : entretien individuel, sessions d'intégration ;
- Accompagnement des activités hébergées : ateliers sur les compétences clés de la gestion d'entreprise, programme de formation « échanges d'expériences » entre entrepreneurs salariés.

La CCPBS est sollicitée à hauteur de 3 000 € (montant identique à 2022 et années précédentes).

La commission économie, réunie le 21 mars 2023, a émis un avis favorable.

Par délibération, les élus du bureau communautaire :

- **Attribuent une subvention de 3 000 € à la coopérative « CHRYSALIDE ».**

Solidarités Paysans de Bretagne

Solidarités Paysans de Bretagne accompagne les agriculteurs pour les aider dans la recherche de solutions face aux difficultés de tous ordres qu'ils rencontrent : incertitudes aggravées des marchés liées à la situation de crise en Europe, pressions persistantes liées à la condition animale, fortes attentes sociétales sur les questions d'environnement et d'énergie, risques sanitaires...

L'enjeu est de maintenir les agriculteurs qui le souhaitent sur leurs exploitations ou de leur permettre de se reconverter dans les meilleures conditions. C'est aussi leur permettre de s'adapter à leur environnement par la prise en compte de l'ensemble des problématiques de leur exploitation.

C'est aussi participer à la prévention des risques psycho-sociaux qui représentent une problématique majeure pour les agriculteurs.

L'association sollicite un soutien financier à hauteur de 5 000 € afin de permettre la réalisation d'actions pour accompagner des agriculteurs en difficulté sur notre territoire.

La commission économie, réunie le 21 mars 2023, propose de marquer son soutien à cette association et propose d'accorder une aide de 500 euros.

Par délibération, les élus du bureau communautaire :

- **Attribuent une subvention de 500 € à l'association « SOLIDARITES PAYSANS DE BRETAGNE ».**

Bureau communautaire 11/05/2023





Procès-verbal - Bureau communautaire élargi aux maires du 11 mai 2023

Res'agri Cornouaille

Res'agri Cornouaille est une association locale attachée au réseau départemental Res'agri, réseau des groupes de développement agricole du Finistère. Elle mène différentes actions de vulgarisation et de communication auprès des agriculteurs et des acteurs du territoire : diffusion d'informations, de formations, élaboration de projets locaux, accueil des élèves dans les exploitations agricoles, fermes ouvertes,

L'association met aussi en place des actions de découverte des métiers pour faire connaître aux collégiens les réalités de l'agriculture et la diversité des métiers.

Le 8 juin prochain, des élèves de 4ème des collèges du Guilvinec, de Pont-l'Abbé et de Plozévet seront accueillis chez Maxime et Nicolas Velly du GAEC des Arums, producteurs de lait à Guilers sur Goyen.

Au programme : visite de l'exploitation en partenariat avec l'association Elevage et Passions en Pays Bigouden, échanges avec les agriculteurs, témoignages de professionnels sur les métiers (techniciens, vétérinaires, comptables, ...), présentation des parcours de formation.

Res'agri Cornouaille sollicite un soutien financier de 600 € pour mener à bien cette opération de découverte des métiers de l'agriculture.

La commission économie, réunie le 21 mars 2023, a émis un avis favorable.

Par délibération, les élus du bureau communautaire :

- **Attribuent une subvention de 600 € à l'association « Res'Agri Cornouaille ».**

Espaces naturels (Présentation par Jean-Claude DUPRE)

1. Demande de subventions formulée par l'association « Les Amis de la baie d'Audierne » pour l'année 2023 (annexe 13)

L'association des Amis de la baie d'Audierne a été créée en mai 2019. Elle a comme objectif de fédérer les énergies et les idées pour faire vivre la maison de la baie d'Audierne et également d'organiser des événements permettant la découverte autour des thèmes : nature, patrimoine et littoral. Elle regroupe aujourd'hui près de 162 adhérents.

L'association occupe une partie de la maison de la baie d'Audierne avec l'accord de la CCPBS (gestionnaire) et du conservatoire du littoral (propriétaire).

L'association a fait part de son bilan 2022 à la CCPBS : plus de 5 000 visiteurs, 14 conférences organisées (700 participants), un temps fort avec le week-end de la baie les 27 et 28 août (800 personnes), un projet pédagogique mené avec l'école de Plomeur et un accueil des participants du séminaire national Ramsar en septembre, participation aux groupes de travail dans le cadre de la démarche RNR dunes et paluds bigoudènes.

L'association a élaboré un programme d'animations pour l'année 2023 qui mettra à l'honneur le travail de l'artiste François BOURGEON. Par ailleurs, le fil conducteur de l'exposition est de permettre la découverte

Bureau communautaire 11/05/2023



Procès-verbal - Bureau communautaire élargi aux maires du 11 mai 2023

et la connaissance des différents milieux naturels de la baie d'Audierne au travers différents supports (vidéo, panneaux, photos, livres etc.). L'exposition prévue est présentée ci-dessous :

- salle 1 : faune de l'estran
- salle 2 : le concasseur et l'ero vili exposition réalisée par Alain Le Berre, Yvan Marzin et Jacques Morvan.
- Salle du studio : film, sur la route des migrateurs (Présentation de la station de baguage de Trunvel).
- salle 3 : les milieux naturels de la baie (5 diaporamas) + nouveau film sonore sur les chants d'oiseaux.
- salle 4 : films « François Bourgeon, 50 ans de bandes dessinées ». Nouveau film sur le dessinateur réalisé spécialement pour l'exposition 2023.
- salle 5 : Exposition François Bourgeon « Les passagers du vent en baie d'Audierne » 21 photos de dessins en grands formats, extraites des Passagers du vents concernant le Pays Bigouden et la baie d'Audierne + 15 panneaux sur la genèse de la série.
- salle 6 : film « Vol au-dessus de la baie »

Cette exposition sera ouverte tous les jours de 14h00 à 19h00, du 20 mai au 15 septembre, puis 14h00 à 18h00 les week-ends jusqu'au 22 octobre.

Une prestation de 4 mois pour l'accueil du public via une personne en auto-entreprenariat est prévue pour épauler les bénévoles.

Le programme et l'objet de l'association sont complémentaires des actions de la CCPBS et de la CCHPB en matière de valorisation, d'animation des espaces naturels et des missions d'éducation développées par l'animateur nature de la CCPBS.

L'association présente un budget prévisionnel 2023 qui s'élève à 21 000,00 euros et demande à chacune des deux collectivités (CCHPB et CCPBS) une subvention de 4 500 euros, comme présenté dans le tableau suivant :

Dépenses prévisionnelles 2023		Recettes prévisionnelles 2023	
Tirages expos	2 800,00 €	Cotisations	1 500,00 €
matériel audio visuel	1 900,00€		
Reversements auteurs (2021/2022)	3 400,00 €	Subventions	9 000,00 €
Achat petit matériel	800,00 €	Dons (conf. et autres...)	1 500,00 €
Achat livres Bourgeon	1 200,00€		
Prestation accueil	6 400,00 €	Ventes de livres (globale)	6 000,00 €
Achat grilles et chaises	2 100,00 €	Autres ventes (affiches, badges)	1 000,00 €
Téléphone	200,00 €	Mécénat	2 000,00 €
Publicité affiches et dépliants	1 200,00 €		
Assurance	300,00 €		
Frais bancaires	100,00 €		
Frais pour événements	400,00 €		
Divers	200,00 €		
TOTAL	21 000,00 €	TOTAL	21 000,00 €

Par délibération, les élus du bureau communautaire :

- Accordent une subvention de 4 500 € à l'association « les amis de la baie d'Audierne »,
- Autorisent le président à signer la convention jointe en annexe.

Bureau communautaire 11/05/2023



Procès-verbal - Bureau communautaire élargi aux maires du 11 mai 2023

2. Demande de subventions formulée par l'association Bretagne Vivante pour le fonctionnement de la station de baguage de Trunvel pour les années 2022 et 2023

Au cœur des roselières de Trunvel à Trégoat, l'association Bretagne Vivante dispose d'une station de baguage qui permet le suivi des oiseaux paludicoles.

Cette station est en place depuis 1988 et assure l'un des plus longs suivis ornithologiques de France.

Chaque matinée de juillet à octobre, le chargé de mission Bretagne Vivante accompagné de nombreux bénévoles, ouvre les filets de capture localisés dans la roselière selon un protocole scientifique validé par le Muséum national d'Histoire naturelle. Une trentaine de bénévoles se relaient durant cette période pour mettre en place et relever les filets de capture et pour démailler les oiseaux.

Située sur le chemin de randonnée GR34, au cœur de la roselière de l'étang de Trunvel, elle est aussi un outil de sensibilisation et de découverte de l'environnement important. L'animateur de la CCPBS y organise chaque été un ou plusieurs échanges avec les salariés et bénévoles bagueurs.

Cet outil de suivi des populations d'oiseaux des roselières (migrateurs ou non) contribue à la connaissance de la biodiversité de la baie d'Audierne et a permis de justifier l'intégration du site dans le réseau européen Natura 2000.

Il a également contribué à alimenter les dossiers de labellisation Ramsar et la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) réserve naturelle de Bretagne. C'est un apport important pour la connaissance de la future RNR.

Pour assurer le fonctionnement de la station, Bretagne Vivante prévoit du temps de coordination réalisé par un salarié de l'association. Afin de pallier les baisses de dotation de l'Agence de l'eau Loire Bretagne qui finançait le fonctionnement, l'association sollicite depuis 2019 une aide auprès des 2 EPCI bigoudens ainsi qu'auprès du Département.

La demande de subvention de 7 500 € pour l'année 2022 parvenue par mail du 24 juin 2022, n'a fait l'objet d'aucune suite par le pôle littoral et biodiversité de la CCPBS et donc n'a pas pu faire l'objet d'une étude par les instances de la collectivité.

L'association sollicite donc la bienveillance de la CCPBS demande que cette aide 2022 de 7 500 € puisse leur être versée en 2023.

Les membres de la commission Espaces naturels de la CCPBS réunis le 29 mars 2023 ont émis un avis favorable. Le budget prévisionnel est présenté ci-dessous.

La demande de subvention 2023 est parvenue par mail le 3 mars 2023. Le budget prévisionnel prévoit en plus des dépenses courantes, une dépense exceptionnelle pour l'achat d'un appareil photo pour améliorer le suivi scientifique de la station. Aussi, l'aide demandée cette année est de 8 923 € (même montant demandé à la CCHPB).

Les membres de la commission Espaces naturels de la CCPBS réunis le 29 mars 2023 ont émis un avis favorable.

Le budget prévisionnel est présenté ci-dessous.

Procès-verbal - Bureau communautaire élargi aux maires du 11 mai 2023

CHARGES		Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	600		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	150		73 - Concours publics	
Autres fournitures	450		74 - Subventions d'exploitation ²	
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	692		DRSAL - BRETAGNE PAYS DE LOIRE	
Locations	650		DDTM	
Entretien et réparation				
Assurance	42		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation				
62 - Autres services extérieurs	1957		Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			CD 29	7500
Publicité, publication				
Déplacements, missions	1600		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	337		CCPBS	7500
63 - Impôts et taxes	449		CCHPB	7500
Impôts et taxes sur rémunération				
Autres impôts et taxes	449		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel			Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	21 994		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales			Autres établissements publics	
Autres charges de personnel			Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	4 399		75 - Autres produits de gestion courante	
			756. Cotisations	
			758. Dons manuels - Mécénat	
				1 500
66 - Charges financières			76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	218		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			autofinancement	6 309
Frais financiers				
Autres				
TOTAL DES CHARGES	30 309		TOTAL DES PRODUITS	30 309
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷				
86 - Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			871 - Prestations en nature	
862 - Prestations				
864 - Personnel bénévole	29 312		875 - Bénévolat	29312
TOTAL	29 312		TOTAL	29 312
La subvention sollicitée de 7500		€, objet de la présente demande représente 12,58 % du total des produits du projet		
(montant sollicité/total du budget) x 100.				

Procès-verbal - Bureau communautaire élargi aux maires du 11 mai 2023

Projet n° 1

6. Budget⁵ du projet

Année 2023 ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	3218	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	2768	73 - Concours publics	
Autres fournitures	450	74 - Subventions d'exploitation²	27019
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	2492		
Locations	2450		
Entretien et réparation			
Assurance	42	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	3075	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		CD 29	8573
Publicité, publication			
Déplacements, missions	2718	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	357	CCHPB (dont investissement)	8923
63 - Impôts et taxes	449	CCPBS (dont investissement)	8923
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes	449	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	23114	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	23114	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	600
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	4663	75 - Autres produits de gestion courante	1800
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	1800
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	218	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement		autofinancement	8410
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	37229	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	37229
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)⁷			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	29312	87 - Contributions volontaires en nature	29312
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	29312	875 - Bénévolat	29312
TOTAL DONT CVN	66541	TOTAL DONT CVN	66541
La subvention sollicitée de 8923 €, objet de la présente demande représente 23.9 % du total des produits du projet dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.			

Eric JOUSSEAUME demande cependant de connaître les résultats 2022, pour confirmer le versement rétroactif pour cette même année.

Bureau communautaire 11/05/2023



Procès-verbal - Bureau communautaire élargi aux maires du 11 mai 2023

Par délibération, les élus du bureau communautaire :

- Attribuent une subvention de 7 500 € au profit de Bretagne vivante pour le fonctionnement de la station de baguage de Trunvel au titre de l'année 2022,
 - Attribuent une subvention de 8 923 € au profit de Bretagne vivante pour le fonctionnement de la station de baguage de Trunvel au titre de l'année 2023,
 - Autorisent le président à signer l'arrêté de versement de cette subvention.
3. **Projet de convention avec Bretagne vivante et la CCPBS pour la fourniture de données et d'analyses dans le cadre du projet RNR (annexe 14)**

En début d'année 2021, les collectivités bigoudènes ont présenté leur candidature à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Bretagne pour la création d'une Réserve Naturelle Régionale. A l'issue de plusieurs étapes de présentation tout au long de l'année 2021, le site des Dunes et paluds bigoudènes porté par les deux collectivités a été l'un des 4 retenus parmi 11 candidats.

La réponse favorable de la Région, sur avis consultatif du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), à l'égard de notre candidature était accompagnée de recommandations qu'il est essentiel de prendre en compte pour mener à bien le classement en RNR.

Parmi celles-ci figure notamment, en accord avec la recommandation du CSRPN, la participation de l'association naturaliste, Bretagne Vivante, à la gouvernance du projet de RNR, permettant de disposer de contributions expertes sur les enjeux de patrimoine naturel dans la mise en œuvre de la démarche.

L'association est en effet le principal référent naturaliste du territoire qui, grâce à l'implication des salariés et des nombreux bénévoles locaux, apporte un appui technique et scientifique aux collectivités dans leur gestion quotidienne des espaces naturels et du site Natura 2000 baie d'Audierne. Le rôle de l'association pour la connaissance et son accompagnement pour la gestion du site depuis de nombreuses années est un des facteurs de réussite des démarches récemment entreprises (label Ramsar, réponse à l'AMI).

Considérant ces éléments, et dans le cadre de la démarche de concertation et de rédaction du dossier de demande de classement en RNR du site des Dunes et paluds bigoudènes, il est proposé d'établir un partenariat privilégié avec l'association Bretagne Vivante via l'élaboration d'une convention avec les communautés de communes bigoudènes (Cf. annexe).

L'objet de cette convention porte sur l'appui et l'accompagnement de la chargée de mission RNR par l'association Bretagne Vivante pour la rédaction du dossier scientifique au travers des actions suivantes :

- Extraction des données naturalistes des différentes bases de données existantes pour le territoire, mise en forme et transmission à la chargée de mission RNR ;
- Temps d'échanges avec la chargée de mission et les techniciens des collectivités concernant l'analyse et la mise en forme des enjeux écologiques ;
- Participation aux réunions organisées par les collectivités dans le cadre de la démarche de concertation ;
- Participation à la relecture du dossier scientifique.

Bureau communautaire 11/05/2023



Procès-verbal - Bureau communautaire élargi aux maires du 11 mai 2023

Les termes de la convention sont proposés sur une base de 15,5 jours pour un montant total de 8 510 € qui sera supporté par les deux communautés de communes bigoudènes, soit un engagement de 4 255 € par collectivité.

Le versement de la subvention est proposé comme suit :

- Acompte de 50% (4 255 €) versé par la CCPBS à la signature de la convention
- Solde de 50 % (4 255 €) versé par la CCHPB à l'échéance de la convention

Par délibération, les élus du bureau communautaire :

- **Attribuent une subvention de 4 255 euros pour l'année 2023,**
- **Autorisent le président à signer la convention tripartite de partenariat entre la CCHPB, la CCPBS et Bretagne Vivante, jointe au présent rapport.**

4. Adoption du budget prévisionnel et du plan de financement dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 bigoudens – année 2023

Natura 2000 est un dispositif qui vise la préservation ou la restauration de milieux naturels. Les documents d'objectifs des sites Natura 2000, appelés DOCOB, contiennent des engagements pour assurer le maintien, ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site. Au sein de chaque comité de pilotage d'un site, une structure porteuse chargée de l'animation du DOCOB est désignée. La CCPBS met en œuvre le DOCOB par l'intermédiaire de deux chargés de mission, soit l'équivalent de 0.8 ETP, qui anime la concertation locale, suivent l'évolution des habitats et des espèces, sensibilisent les acteurs à la préservation des habitats et espèces présents sur le site et facilitent la mise en place des actions de gestion.

La CCPBS anime la mise en œuvre des DOCOB des sites Natura 2000 Baie d'Audierne (2 sites) et celui des Rivières de Pont-l'Abbé et de l'Odet. Les actions visant la sensibilisation environnementale, l'entretien, la restauration ou la réhabilitation d'espaces dans ces sites Natura 2000 et qui composent cette animation peuvent faire l'objet d'un financement.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la gestion financière du dispositif Natura 2000 pour les sites mixtes (marins et terrestres) a été transférée de l'Etat à la Région. Le financement du dispositif, historiquement assis sur les fonds FEADER, rentre désormais dans le cadre du programme FEDER de la Région Bretagne. La part de financement européen passe à ce titre à 60% maximum pour 40% de contrepartie régionale et/ou autofinancement du porteur de projet (en comparaison, le programme FEADER reposait sur une répartition 53% UE - 47% Etat).

Ce transfert vers les services de la région Bretagne et le fonds FEDER implique également de nouvelles modalités pour la gestion des dépenses de rémunération. Elles étaient auparavant calculées sur les coûts réels supportés par la collectivité. Désormais, le calcul se fait sur la base de coûts simplifiés avec un taux horaire de 34,12 €/h pour chaque agent.

En ce qui concerne l'animation des sites Natura 2000 bigoudens en 2023, il est proposé le budget prévisionnel suivant :

Bureau communautaire 11/05/2023

Procès-verbal - Bureau communautaire élargi aux maires du 11 mai 2023

Dépenses 2023	Montant HT	Montant TTC
Prestations de service	16 306,51 €	16 854,33 €
Dépenses de rémunération	43 878,32 €	43 878,32 €
Frais de déplacements	0,00 €	0,00 €
Coûts indirects	6 581,75 €	6 581,75 €
TOTAL PROJET	66 766,58 €	67 314,40 €

Le plan de financement associé au budget prévisionnel 2023 est le suivant :

Financeurs sollicités	Montant en €	Part
Région Bretagne	15 000,00 €	22 %
UE	40 388,64 €	60 %
Autofinancement CCPBS	11 925,76 €	18 %
Sous-total financeurs publics	53 387,42 €	82 %
Autofinancement	11 925,76 €	18 %
TOTAL général	67 314,40 €	

Par délibération, les élus du bureau communautaire :

- Adoptent le budget prévisionnel et le plan de financement 2023.

Le Président dispose d'une délégation du conseil communautaire afin de solliciter les subventions relatives à ce projet.

Stéphane MOREL évoque la table ronde réalisée par une association de la commune de Tréguennec où Sarah BOILOT s'est retrouvée invitée pour débattre sur une thématique à orientation politique « Dans quel monde voulons-nous vivre ? », dans le cadre de ses activités relatives aux RNR pour la CCPBS.

Jean-Claude DUPRÉ rappelle que l'objectif fixé à ses équipes est d'obtenir la qualification RNR.

Mobilités (Présentation par Jean-Claude DUPRÉ)

1. Demande de subvention de l'association kernavélo

1- L'association Kernavélo

Créée en mars 2014, Kernavélo agit, sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale et sur le Pays de Cornouaille, pour la défense de notre environnement naturel en luttant contre l'épuisement des ressources, la pollution de l'air, le changement climatique, et en mettant en œuvre diverses actions visant à l'amélioration du cadre de vie, de la sécurité et de la santé.

Bureau communautaire 11/05/2023



Procès-verbal - Bureau communautaire élargi aux maires du 11 mai 2023

Les objectifs de l'association Kernavélo sont :

- La promotion de l'utilisation de la bicyclette comme moyen de déplacement à part entière, complémentaire aux transports collectifs et à la marche à pied, pour une augmentation de la part modale du vélo et une baisse de la sédentarité,
- L'étude avec les usagers, les organismes locaux ou nationaux, et les pouvoirs publics, des aménagements, infrastructures et services destinés aux cyclistes ou favorisant l'intermodalité,
- La participation au développement et à la promotion d'itinéraires cyclables urbains et intercommunaux, notamment au travers d'un réseau de véloroutes et voies vertes, dans le cadre des projets et textes européens, nationaux, régionaux, départementaux et locaux,
- La vigilance quant au respect de la réglementation dans les domaines de la voirie, de l'urbanisme et des déplacements, si possible en intervenant dès la phase amont des projets, afin d'améliorer la sécurité et la fluidité des déplacements actifs,
- La contribution à l'élaboration des politiques publiques d'aménagement du territoire pour veiller à la prise en compte des modes de déplacements actifs et de l'intermodalité,
- La sensibilisation et l'éducation des différents publics à une pratique sûre et responsable du vélo,
- La défense des intérêts matériels et moraux de ses adhérents ou des usagers cyclistes par tous moyens, et notamment par voie d'action en justice.

L'association Kernavélo, par courrier du 30/03/2023, sollicite une subvention auprès de la CCPBS. Depuis 2014, l'association a multiplié les contacts, les réunions, les visites de terrain avec la plupart des communes du Pays bigouden sud, tant pour réaliser des animations que pour échanger et conseiller les communes sur la prise en compte du vélo dans leurs travaux de voirie.

2- Demande de subvention

La demande de subvention concerne sur les actions portées par l'association en 2022 et sur celles prévues pour 2023.

Les animations organisées sur plusieurs communes à l'occasion de la semaine européenne des mobilités (septembre 2022), ont mobilisé une douzaine d'adhérents.

En 2023, il est prévu une dizaine d'évènements sur la CCPBS dans le cadre de l'opération Mai à vélo.

Afin de permettre la pérennisation de ces actions et d'en développer de nouvelles, Kernavélo sollicite une subvention de 1 500 € au titre de l'année 2022 et de 2 120€ pour l'année 2023.

L'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction d'une demande de subvention ont été fournies par l'association. Elles sont transmises en annexe du présent rapport.

2.1/ Description des actions prévues

Dans le cadre de l'opération nationale « Mai à vélo », Kernavélo propose d'organiser plusieurs animations sur le territoire, en lien avec la CCPBS, en fonction des attentes et demandes des différentes communes qui la constituent.

Les animations suivantes sont prévues :

- Stand d'information sur les mobilités actives, les itinéraires cyclables, l'intermodalité, les alternatives à l'autosolisme ;
- Des ateliers d'aide à la réparation de son vélo ;
- Des ateliers de marquage des vélos contre le vol (marquage Bicycode) ;

Bureau communautaire 11/05/2023



Procès-verbal - Bureau communautaire élargi aux maires du 11 mai 2023

- Des espaces d'exposition, de démonstration et d'essai de vélo à assistance électrique, de vélos-cargos, de triporteurs, de tricycles, de vélos pliants ;
- Des ateliers de remise en selle sur un parcours sécurisé ; des balades accompagnées et guidées à la découverte d'itinéraires ou de boucles cyclables.

Ces animations sont prévues sur les communes de Combrit, Loctudy, Treffiagat, Penmarc'h et Pont-l'Abbé.

2.2/ Les moyens humains et matériels

Les moyens matériels mis à disposition par l'association sont les suivants :

- Les documents mis à disposition du public sur les stands d'information, les affiches de promotion du vélo ;
- Le matériel nécessaire pour l'atelier de réparation ;
- La machine à graver et les kits de marquage Bicycode ;
- Vélos en exposition.

En termes de moyens humains, 3 à 5 bénévoles seront mobilisés pour chaque événement ainsi qu'un salarié et/ou un volontaire en service civique. Le temps dédié aux animations pour 2023 est estimé à 2,5 ETP.

2.3/ Les indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre de visiteurs sur les stands et ateliers ;
- Nombre de participants aux ateliers de remise en selle, à la réparation ;
- Nombre de marquage Bicycode réalisés ;
- Nombre de participants aux balades découvertes.

2.4/ Budget du projet 2023

Au total de la demande s'élève à 3 620 €. Dans le cadre de l'appel à projets AVELO 2 de l'ADEME, la CCPBS a inscrit des dépenses relatives à la mise en place d'animations et de partenariats avec les associations.

Entre le mois de novembre 2022 et juin 2024, 62 100 € ont été fléchés pour mener des actions d'animations, de communication et de sensibilisation en faveur de la pratique cyclable.

L'ADEME soutient ce projet à hauteur de 50%.

La commission propose de verser la subvention demandée seulement au titre de l'année 2023, elle souhaite qu'un travail soit engagé avec l'association pour établir une convention de partenariat dans laquelle Kernavelo et la CCPBS s'engagent sur des objectifs communs justifiant le versement d'une subvention. Elle permettra de définir le contour des animations prévues, les objectifs attendus...

Par délibération, les élus du bureau communautaire :

- **Se prononcent favorablement sur le montant de la subvention à attribuer au profit de l'association KERNAVELO de 2 120 € au seul titre de l'année 2023.**

Bureau communautaire 11/05/2023



Procès-verbal - Bureau communautaire élargi aux maires du 11 mai 2023

Eric JOUSSEAUME et les élus souhaitent connaître les budgets des associations, à l'avenir, avant de se prononcer pour l'année 2024.

En conséquence et pour toutes les demandes, il sera demandé le budget prévisionnel et le budget de l'année précédente. Les présentations en commission devront les intégrer.

Départ de Ronan CREDOU à 21h10

Fin de la partie PV soumise à délibérations à 21h10

PV validé :

Monsieur le président, Stéphane LE DOARÉ	
Monsieur le secrétaire de séance, Éric JOUSSEAUME	